



ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT
D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

PROJET PEDAGOGIQUE

Promotion 2020-2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
La Fondation Léonie Chaptal	
Historique	4
Contexte local de la Fondation	5
Projet régional de Santé Ile de France 2018-2022	6
Missions de la Fondation.....	6
L’Institut de Formation d’Auxiliaires de Puériculture	
Concepts et valeurs.....	8
Ingénierie de formation	10
Acteurs de la formation	11
Principes pédagogiques.....	13
Methodes pédagogiques.....	13
Définition du métier d’Auxiliaire de Puériculture	16
Profil de l’Auxiliaire de Puériculture souhaité	16
Dispositif de formation	16
Dispositif d’évaluation	18
Taux de réussite.....	20
Dispositions spécifiques à l’IFAP.....	22
Politique qualité de la formation et la Certification	23
CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE	27
VOS INTERLOCUTEURS	28
CALENDRIER DE FORMATION	29

I N T R O D U C T I O N

« Le Projet Pédagogique écrit est un contrat entre le Centre de Formation, les apprenants et les Institutions de tutelle ».¹

Il est centré sur l'apprenant et sur le développement d'une relation de confiance, d'engagement et de partage entre l'ensemble des acteurs.

Il est construit et mis en œuvre par l'équipe pédagogique, dans le respect du programme officiel des études conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture en cohérence avec la réalité du terrain et les besoins de santé de la population.

Il se complète tout au long de la formation par d'autres documents :

- Règlement intérieur du pôle formation
- Circulaires
- Avenants
- Documents pédagogiques
- Planification de l'alternance stages / Institut

¹ POTTIER.M « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Edition LAMARRE, 2005

LA FONDATION LEONIE CHAPTAL

Fidèle aux valeurs de plus d'un siècle d'une histoire précieuse



«La vie exige qu'on aille de l'avant, qu'en gardant du **passé** ce qu'il a de **précieux**, on persévère dans **l'effort vers l'avenir...**»

Léonie Chaptal

HISTORIQUE

Léonie CHAPTAL est née en 1873. Diplômée à 26 ans, "Infirmière Hospitalière des Hôpitaux Parisiens", elle a eu pour souci de venir en aide à la population pauvre du quartier de Plaisance du 14^{ème} arrondissement et de lutter contre les inégalités sociales et les fléaux de l'époque : tuberculose, maladies vénériennes, mortalité infantile et alcoolisme.

C'est le besoin de se faire aider par des personnes qualifiées et le sentiment que la formation infirmière n'est pas reconnue qui l'a conduite à créer, en 1905, avec la collaboration de Madame Taine, **l'une des premières écoles d'infirmières en France, située rue Vercingétorix (Paris 14^{ème}) « la Maison École d'Infirmières Chaptal »** dont elle deviendra Directrice en 1907.

Léonie CHAPTAL **œuvre pour la formation des infirmières et le développement de la profession**. Elle participe à l'élaboration de plusieurs textes législatifs :

- Décret du 17 juin 1922 portant institution du brevet de capacités professionnelles,
- Décret du 18 octobre 1923 relatif à la reconnaissance administrative des écoles d'infirmières,
- Décret du 18 juillet 1924 permettant de porter le titre d'Infirmière Diplômée d'État.

Elle participe à la création de la première revue nationale "L'Infirmière Française", et écrit des ouvrages professionnels : livres sur la Morale Professionnelle et sur l'Hygiène Appliquée, qui seront couronnés par de nombreux prix.

En 1933, Léonie CHAPTAL est promue Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, en 1935, elle reçoit la médaille Florence Nightingale ² et la médaille d'or des Hôpitaux de Paris.

² Florence Nightingale, infirmière britannique dont le rôle fut marquant dans l'établissement de la profession moderne d'infirmière

Professionnelle attachée à une éthique des soins, praticienne expérimentée, éducatrice de santé, Léonie CHAPTAL a légué une vision humaniste de la société, anticipant sur l'évolution de ses besoins.

La Maison École d'Infirmières Chaptal est transférée place de la Porte de Vanves en 1925 ; elle est expropriée de ses locaux et **reconstruite à Sarcelles en 1973**. Cette délocalisation lui a permis de disposer de bâtiments modernes et de locaux fonctionnels. En 1990, l'association "Maison École d'Infirmières Chaptal" devient "**Fondation Léonie Chaptal**" reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 1990. Elle développe deux pôles : un pôle Formation et un pôle Soins.

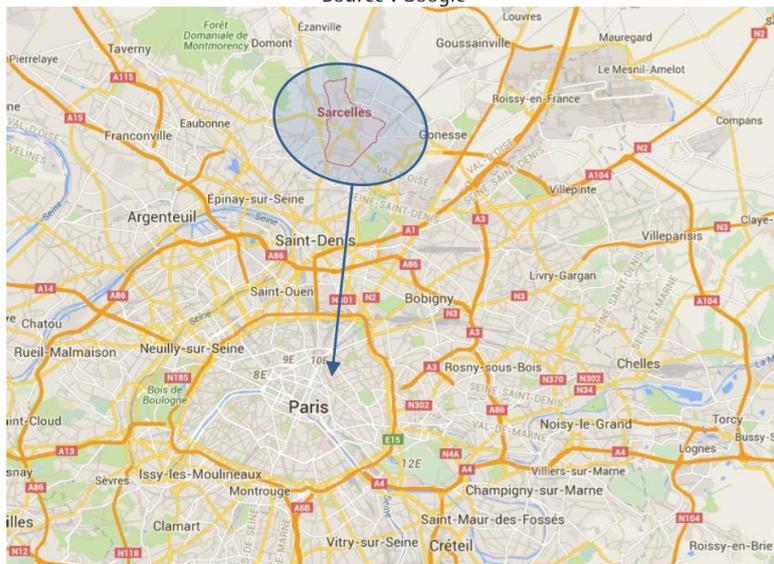
Digne héritière de Mademoiselle Léonie Chaptal, la Fondation Léonie Chaptal a su préserver ses principes fondateurs : une institution privée ayant un rôle à jouer à côté du secteur public, garante de la formation des professionnels de la santé et impliquée dans la réponse aux besoins de santé de son époque.

CONTEXTE LOCAL DE LA FONDATION

La Fondation est située dans un territoire du Val d'Oise correspondant à l'est du département, sur la commune de Sarcelles à 15 km de Paris. Sous-préfecture du Département du Val-d'Oise depuis 2000, Sarcelles est limitrophe des communes Val d'oasiennes : Arnouville, Écouen, Garges-lès-Gonesse, Groslay, Montmagny, Saint-Brice-sous-Forêt et Villiers-le-Bel, mais aussi de Stains et Pierrefitte-sur-Seine dans le département voisin de la Seine Saint-Denis.

La ville est desservie par la ligne H du Transilien, le RER D ainsi que le Tram T5.

Source : Google



Sarcelles appartient à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, créée le 1er janvier 2016 et regroupant Roissy Porte de France, Val de France et 17 communes de la Plaine et Monts de France.

Elle regroupe 42 communes et 345.988 habitants dont 80% résident dans des quartiers prioritaires (Lochères, village Mozart et Rosiers Chantepie)

La ville est constituée de deux parties distinctes :

- **le vieux Sarcelles**, dit « Sarcelles-village »
- Édifié au bord du Petit Rosne et regroupé autour de l'église et de l'Hôtel de ville. Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ville comportant un nombre importants de logements construits avant 1949.
- **le « Grand Ensemble »**
Construit dans les années 1950 / 1960, au sud de la ville, le Grand Ensemble constitue un des premiers modèles de ville nouvelle en France. Il concentre aujourd'hui la plus grande partie du parc social.

PROJET REGIONAL DE SANTE ILE DE FRANCE 2018-2022

Une région jeune et démographiquement dynamique mais qui vieillit.

Une région riche mais aussi très inégalitaire.

Une région globalement en bonne santé mais avec l'existence de fragilité et d'inégalités majeures :

- Une espérance de vie à la naissance de 85,9 ans chez les femmes et 80.8 chez les hommes en 2014, on vit en moyenne plus vieux dans la région que dans le reste de la France ;
- Une mortalité inférieure à celle du territoire national ;

Une région toujours frappée par le VIH même si globalement celui-ci est en recul, par les hépatites et la tuberculose ainsi que les conduites addictives.

Une région avec des inégalités en termes d'éducation qui se répercutent sur la santé.

Un habitat qui se dégrade et qui impacte la santé somatique et psychique.

Une offre hospitalière francilienne dense, diversifiée et en cours de transformation (environ 420 établissements de santé, tous statuts confondus sont répartis sur l'ensemble de la région).

Une offre ambulatoire qui se développe.

3 objectifs majeurs sont au cœur du Projet Régional de Santé Ile de France (PRS) :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer l'organisation du parcours des prises en charge

Au niveau du Val d'Oise, plusieurs sujets de préoccupation sont identifiés :

- Périnatalité
- Santé des jeunes
- Maladies cardio-vasculaires, diabète
- Santé mentale
- Santé des personnes exclues ou très précaires

Le champ du handicap et l'offre de soins à destination des personnes âgées sont également 2 axes majeurs.

MISSIONS DE LA FONDATION

STATUT JURIDIQUE

La Fondation Léonie Chaptal est un établissement privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique par Décret du 31.07.1990. Ses statuts sont publiés au Journal Officiel.

Le Pôle Formation propose des actions traduisant notre volonté de nous impliquer dans le contexte régional et local.

Nous formons

- des professionnels infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans le cadre de la formation initiale,
- des professionnels de santé dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Nous accompagnons

- des médecins hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmiers.
- des infirmières de la CEE et hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmiers.

Nous préparons

- des publics diversifiés à l'entrée dans les Instituts de formations paramédicales (IFSI, IFAS, IFAP).

Nous proposons

- des formations d'adaptation à l'emploi (aspirations endo-trachéales pour des tierces personnes, assistant de soins en gérontologie pour des aides-soignantes, Éducation Thérapeutique des Patients ...).

Nous accueillons et encadrons des stagiaires cadres de santé.

Nous participons à de nombreuses journées portes ouvertes et carrefours des métiers sur le département du Val d'Oise.

Le Pôle Soins prend en charge les soins à domicile de 130 personnes âgées et handicapées dont 20 places sont réservées à des usagers très dépendants qui nécessitent une prise en charge complexe (SSIAD renforcée). Une participation à une plateforme gérontologique devrait se réaliser d'ici 2021.

Le Pôle Soins accompagne, avec son équipe spécialisée, des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer (20 places, 60 patients) et participe, en collaboration avec les structures hospitalières de Pontoise et d'Eaubonne, à l'éducation thérapeutique à domicile de personnes atteintes par le VIH/SIDA et à une expérimentation d'Éducation Thérapeutique en ambulatoire pour diverses pathologies chroniques.

Le dispositif BAOBAB complète l'offre par un volet social en accompagnant et en soutenant des personnes vivant avec le VIH.

La Fondation LEONIE CHAPTAL met en œuvre une démarche d'Assurance Qualité.

La Fondation est investie dans la démarche qualité qui vise à garantir une prise en charge individualisée et en toute sécurité pour les usagers du Pôle Soins, ainsi qu'un accompagnement pédagogique de qualité. Le pôle formation est garant d'un parcours d'apprentissage gradué et individualisé pour les apprenants. Un Comité de Pilotage de la Qualité (COFIL Qualité) en assure le suivi.

Les Instituts de Formation IFSI - IFAS - IFAP proposent des outils permettant aux apprenants d'évaluer leur niveau de satisfaction des enseignements reçus et de l'encadrement en stage.

Le Pôle Formation de la Fondation Chaptal est depuis octobre 2017 certifié VERISELECT reconnue par le CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles).

Le Pôle Innovation Recherche

Nouvellement créé, celui-ci accompagne les autres pôles pour prendre en compte les évolutions des métiers et les mutations technologiques.

Il permet de réfléchir à une adaptation aux besoins et à la collaboration avec les différents acteurs du territoire.

L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (IFAP)

La formation en IFAP est une formation en alternance : professionnalisante, ancrée sur la réalité et les besoins de la communauté.

« L'alternance est un aller-retour entre le champ de l'expérience et celui de l'enseignement. Le rôle de l'Institut est une mise à distance favorisant la réflexion pour pouvoir transposer, favoriser la transférabilité. »³

« L'alternance réelle ou intégrative, où les liens entre les lieux de formation sont assurés par l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux. Cette structure ainsi formalisée permet des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques, que l'apprenant s'approprie, construit et transforme en compétences professionnelles. »⁴

Il s'agit d'une formation d'adulte ce qui part du postulat suivant :

- L'adulte en formation adhère au projet qui lui est proposé ;
- L'adulte a sa propre conception de la vie et veut être responsable de ses décisions ;
- L'adulte, au cours de sa vie, a accumulé des expériences ;
- L'adulte est susceptible d'entrer positivement dans une situation d'apprentissage s'il est convaincu que celle-ci lui permettra d'améliorer sa vie ou de résoudre ses problèmes.

« La posture d'apprenance se définit comme un ensemble de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, auto-dirigée ou non, intentionnelle ou fortuite ». *Philippe CARRE, 2005*

CONCEPTS ET VALEURS

Notre philosophie de formation s'appuie sur les valeurs humanistes, une vision globale de la personne et le modèle théorique de Virginia Henderson. Le respect des droits de l'Homme en constitue le fondement.

Concept de l'Homme

« Nous croyons que l'Homme est un être unique, responsable, en constante évolution ; il est en relation avec les autres Hommes et son environnement. Plus précisément :

- Tout Homme tend vers l'indépendance et la désire
- Tout Homme a des capacités pour faire face au monde dans lequel il vit et, pour s'y adapter, il est capable d'actions délibérées. »⁵

« Plus l'être humain devient conscient de ce qui est bon et mauvais pour lui, plus il se donne la permission de réaliser ses besoins fondamentaux, plus il se situe par rapport à ceux qui l'entourent et plus il voit un sens, une signification à son existence, plus il est en santé »⁶

Cette vision de l'homme, à laquelle adhère l'ensemble de l'équipe, implique le concept d'autonomie et de responsabilité de l'être humain et s'applique aussi bien aux personnes soignées qu'aux étudiants/élèves.

L'individu autonome est capable de satisfaire lui-même ses besoins fondamentaux, d'assumer sa personnalité sans avoir besoin des autres.⁷

Concept de la Santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la Santé est « un état de bien-être complet, physique, psychique et social et pas seulement la simple absence de maladie ou d'infirmité ». « Finalement on peut dire que la santé est un cheminement vers une augmentation de l'état de conscience, de la lucidité et de l'harmonie avec soi, avec les

³ Malglaive

⁴ Malglaive

⁵ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

⁶ Rosette POLETTI

⁷ Rosette POLETTI

autres, avec l'environnement avec lequel nous vivons, et avec le cadre de référence philosophique ou religieux que nous avons choisi. ⁸

Concept de la Maladie

« La maladie est un révélateur (au sens où elle révèle). Trouble ou symptôme, elle surgit dans l'histoire de l'individu. Elle est une anomalie, un évènement qui interroge l'homme et pose la question de la santé, de la guérison, de la souffrance et, en filigrane, de la mort. » ⁹

La santé n'est pas le contraire de la maladie, nous portons un regard holistique sur la santé qui nécessite une approche systémique de l'homme dans son environnement.

Concept de Soin

Le concept de soin découle de celui de l'Homme : « responsable de lui-même, capable d'actions délibérées et possédant des ressources ».

« Soigner, c'est « aider à vivre », c'est-à-dire offrir à une personne ou à un groupe, un service qui puisse compléter ou suppléer sa propre action. » C'est aussi accompagner la personne en fin de vie ». ¹⁰

Soigner c'est donc prendre soin d'une personne dans sa globalité et son individualité.

En tant que professionnels de la santé, notre rôle consiste à aider la personne à tendre vers l'autonomie.

Soigner c'est aussi un engagement personnel et professionnel envers les personnes qu'il (elle) accompagne.

Nos valeurs de formation s'articulent autour des éléments suivants :

L'auto-efficacité

Le sentiment d'efficacité personnelle (« self-efficacy ») est un concept développé par le psychologue Albert Bandura.

Il désigne les croyances d'une personne sur sa capacité d'atteindre des buts ou de faire face à différentes situations. Ce sentiment constitue un déterminant important de la motivation à agir et de la persévérance vers des buts car le niveau d'effort investi est en fonction des résultats attendus.

La bienveillance

Le concept de bienveillance comprend la bienveillance, la bienfaisance et la sollicitude.

Qui veut du bien, favorable. Disposition à vouloir du bien. Notion d'indulgence, de dévouement.

"Faire passer la vertu morale au second plan derrière la disposition favorable dans les relations de personne à personne, en particulier de supérieur à inférieur" (*dictionnaire historique de la langue française*).

"Disposition favorable envers quelqu'un souvent d'un rang ou d'un âge moindre" (*dictionnaire de l'Académie française*).

Et ceci peut être valable pour « veiller au bien », « faire le bien », « faire du bien », voire, « avoir une bonne intention pour l'autre »...avec bonne volonté, avec un a priori favorable, avec une opinion favorable, avec estime.

L'éthique

Questionnement autour et au-delà de la morale, autour des valeurs reconnues dans une société donnée.

« C'est l'art de diriger sa conduite selon la morale sans pour autant demeurer dans la certitude de faire bien »

« Elle désigne l'interrogation d'un sujet sur la finalité de ses actes » **Philippe Mérieux.**

La déontologie

Théorie des devoirs en morale ; ensemble des devoirs qui s'imposent aux professionnels dans l'exercice de leur métier.

⁸ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

⁹ Rosette POLETT

¹⁰ Virginia HENDERSON

La responsabilité

Obligation de répondre de ses actes. Être responsable c'est faire le choix de ses actions mais aussi rendre des comptes face à ses choix professionnels ou personnels.

Il s'agit d'engager l'étudiant / l'élève à devenir un professionnel capable d'assurer ses rôles et choix et de se positionner de façon pertinente en tenant compte des aspects éthiques et juridiques du métier.

L'autonomie

Le concept de l'autonomie est la capacité d'agir par soi-même. De fait, l'apprenant est autonome et est celui qui saura s'autogérer, c'est-à-dire, être acteur de sa formation. L'équipe pédagogique s'inscrit comme élément support, facilitateur de l'apprentissage.

L'équité et le respect

Désigne le principe d'égalité et de justice de traitement. Le respect, c'est accepter la personne dans sa singularité, dans ses différences.

La solidarité

Dictionnaire le Petit Robert : Relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir et de porter assistance.

INGENIERIE DE FORMATION

Ensemble de démarches méthodologiques cohérentes qui s'appliquent à la conception de systèmes d'actions et de dispositifs de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé

L'ingénierie de formation permet de donner du sens à la formation.

Elle peut se décliner en enseignement présentiel ou distanciel.

Contexte législatif et réglementaire

La formation auxiliaire de puériculture est légiférée :

Par l'article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique

Par l'arrêté du 16 Janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture modifié par :

- **L'arrêté du 31 Juillet 2009**
- **L'arrêté du 15 Mars 2010**
- **L'arrêté du 28 Septembre 2011**
- **L'arrêté du 21 Mai 2014**
- **L'arrêté du 25 Avril 2017**

Ces textes sont repris dans le recueil des principaux textes relatifs à la formation conduisant au diplôme d'Etat qui sera remis à chaque élève en début de formation.

L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

Les tutelles

Nationales

L'Institut de Formation dépend du **Ministère de la Santé** qui fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région.

Régionales

L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la **DRJSCS** (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) constituent les référents régionaux et représentent l'État.

A l'échelon départemental, l'institut est en relation avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS-DT).

Le Conseil Régional d'Ile de France est responsable du financement des instituts et des formations ainsi que du schéma régional d'organisation des formations sanitaires et sociales.

Un cadre réglementaire : l'institut répond aux exigences réglementaires fixant les modalités d'organisation de l'accès aux formations, des formations elles-mêmes et de leur certification.

Un travail en réseau existe avec les établissements de soins / les lycées / CIO / Missions locales.

Les instances

Le Conseil Technique

Présidé par un représentant de l'ARS, il a un avis consultatif sur toutes les questions relatives à la formation des élèves, tant sur le plan du projet pédagogique et des moyens mis en œuvre, que sur le plan des situations individuelles des élèves.

Le Conseil de Discipline

Présidé par un représentant de l'ARS, il a un avis consultatif sur toutes les questions relatives aux transgressions du règlement intérieur et aux fautes disciplinaires.

La Commission de la vie étudiante

Il s'agit d'un organe consultatif traitant des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de de la Fondation.

Les délégués des 3 Instituts de formation (IFSI-IFAS et IFAP) y participent.

ACTEURS DE LA FORMATION

Les élèves

En Septembre 2020, l'IFAP accueille 44 élèves :

- 40 élèves en cursus Initial dont 5 élèves bacheliers ASSP
- 2 élèves en cursus Partiel (Aide-soignante)
- 2 élèves qui finalisent leur formation.

La Directrice de l'IFAP

- Responsable de la qualité de la formation, elle a également un rôle décisionnaire lors des différentes instances.
- En tant que responsable de la stratégie et de l'ingénierie déployées au sein de l'institut, elle veille à l'application du projet pédagogique, organise les modalités de coordination et la mise en œuvre des activités de formation ainsi que la politique de stage.

La Directrice assure également les missions dévolues au cadre de santé formateur puéricultrice.

Le cadre de santé formateur puéricultrice

« Joue un rôle de facilitateur dans l'apprentissage de l'élève » ¹¹

Ses missions :

- Il crée et met en œuvre des situations d'apprentissage où l'élève sera acteur,
- Il aide l'élève à construire ses propres savoirs et à développer ses aptitudes,
- Il planifie la formation théorique et pratique,
- Il fait réfléchir l'élève sur son fonctionnement et ses représentations,
- Il conduit les entretiens pédagogiques,
- Il intervient en cours et en stage,
- Il évalue les résultats,
- Il analyse et contrôle les effets du dispositif de formation,
- Il travaille en partenariat avec les intervenants et les professionnels de santé.

Les élèves peuvent bénéficier d'enseignements dispensés par d'autres formateurs de la Fondation.

Le personnel administratif

- Accompagne les élèves sur le plan administratif et financier (gestion des dossiers, mise à jour des informations, attestations de présence, de formation, assurances, conventions de formation, suivi des dossiers financiers,...) ;
- Assure la déclaration des accidents du travail ;
- Déclare les heures de présence pour le versement des indemnités des élèves rémunérés.

La documentaliste

- Accompagne les élèves dans leurs recherches documentaires ;
- Assure une veille documentaire actualisée et diffusée aux élèves et aux formateurs.

Les intervenants extérieurs « professionnels de terrain »

- Professionnels du secteur sanitaire et social ayant une expertise, ils participent aux enseignements cœur de métier (médecin, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, puéricultrice, psychomotricienne, auxiliaires de puériculture, maïeuticien, assistante sociale...)

Les terrains de stage

Acteurs incontournables du processus de professionnalisation, les terrains de stage participent à la mise en œuvre des compétences métier, à leur évaluation et leur réajustement.

Le stage a pour finalité d'être pensé comme une mise en situation professionnalisante favorisant la mobilisation des ressources et le développement des compétences de l'élève.

L'IFAP s'appuie sur la collaboration d'environ **70 terrains de stage**.

Le bassin géographique est large, il concerne les départements de Seine Saint Denis, du Val D'Oise et de l'Oise.

¹¹ Carl Rogers

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Articulés autour des trois principes fondamentaux : **comprendre, agir, transférer**.

Nos principes pédagogiques sont :

- Le principe de pédagogie participative qui incite à la communication entre les élèves et les formateurs ;
- Le principe de l'individualisation dans le groupe : les élèves s'impliquent au sein d'un groupe, tout en préservant leur identité ;
- Le principe du Formateur « ressource » qui facilite l'apprentissage et accompagne l'élève dans son cheminement, dans la construction de son identité professionnel (*cf. suivi pédagogique*).
- Le principe de l'élève « acteur » de son apprentissage qui s'implique et explore pour apprendre
- Le principe de l'alternance qui permet à l'élève de construire ses connaissances à partir des liens qu'il fait entre son savoir théorique et son savoir-faire en stage
- Le principe de plaisir d'apprendre par l'utilisation de méthodes variées, actives...

METHODES PEDAGOGIQUES

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Elles font partie du dispositif concourant à la réussite des élèves.

Formation en présentiel

Cours magistraux

- Enseignement à dominante théorique dispensé par l'équipe de l'IFAP, les formateurs de la Fondation et les professionnels de terrains experts dans leur domaine.

Classes inversée

- Méthode pédagogique permettant l'appropriation des connaissances par les élèves en amont du cours.

Travaux pratiques

- Ils permettent l'appropriation des savoir-faire en favorisant la mise en pratique et nécessitent une participation active de l'élève.

Travaux de groupe

- Ils permettent d'initier les élèves à la production de travail en collaboratif

Jeux de rôle

- Basés sur la méthode d'apprendre en ressentant, il s'agit de faire exprimer à l'élève une situation en jouant un rôle qui n'est pas le sien. Cela lui permet de vivre de façon expérimentale des situations qui ne lui sont pas familières.
- Depuis 3 ans, l'équipe de formateur initie les apprenants à la prévention des risques psychosociaux en leur faisant mimer des situations qu'ils ont vécues en stage. Cette méthode pédagogique permet d'initier une réflexion collective qui les amène à « penser » différemment l'organisation du travail et le pouvoir d'agir de chaque individu au sein d'une entreprise.

Analyse des pratiques professionnelles

- Une formation centrée sur l'analyse du travail conduit à limiter l'opposition traditionnelle entre la théorie et la pratique. L'entraînement réflexif à partir de situations vécues en stage doit permettre à l'élève de comprendre les liens entre Savoirs et Actions.

- « Analyser un vécu professionnel, au sens premier de décortiquer (chercher ce qui est sous l'écorce), pour tenter de comprendre ce qui a été fait, ce qui s'est passé, ce qui a été produit... et ce avec l'objectif que l'on pourrait schématiser ainsi : ANALYSER pour COMPRENDRE pour DISCERNER pour DÉCIDER pour AGIR » **Patrick ROBO**, Chargé de mission formation de formateurs IUFM MONTPELLIER, Juin 2005

Kahoot

- Cette application en ligne permet de tester le niveau de compréhension du cours et l'acquisition des connaissances des élèves en présentiel. Ludique, cette méthode d'évaluation est plébiscitée par les élèves.

Formation en distanciel

Blended learning

Depuis Septembre 2018, la Formation Ouverte A Distance (FOAD) est mise en place à destination des élèves AS et AP

Cette formation concerne le module 2 : « État clinique d'une personne à tout âge de la vie » et plus particulièrement les cours d'anatomie et de physiologie humaines.

Les cours sont dispensés en Blended-Learning (formation hybride), une partie en distanciel et une partie en présentiel.

Les élèves se connectent sur une plateforme pédagogique qui leur donne accès au module de formation. Une séance explicative et une démonstration sont proposées en début de formation.

Ils sont accompagnés pendant tout leur parcours, en distanciel et en présentiel, par l'équipe pédagogique.

Des ressources techniques sont à prendre en compte : être en possession d'un ordinateur, d'un smartphone, ou d'une tablette avec une connexion Internet stable.

L'utilisation de cette méthode pédagogique sera étendue à d'autres cours.

Classe virtuelle

- Formation des élèves à distance par les formateurs et les intervenants extérieurs de manière synchrone.

Réalisation d'exercices demandés par les formateurs à déposer sur la plate-forme pédagogique

- Le dépôt d'exercices sur la plate-forme pédagogique constitue une autre forme de travail et d'engagement des élèves. Ce travail peut être individuel ou collectif.

Réalisation de fiches de lecture à partir d'articles de revues professionnelles

- La lecture d'articles de revues professionnelles en lien avec un cours et la réalisation de fiches de lecture permet à l'élève d'enrichir ses connaissances

Quizz

- Ils permettent à l'élève de tester ses connaissances après un cours en distanciel

Autres

Temps de travail personnel

Afin de mettre l'accent sur la responsabilité de l'élève dans la construction de son parcours d'apprentissage, l'équipe pédagogique peut planifier des temps de travail personnel.

Certains jours du calendrier peuvent être déclinés en travail personnel avec des objectifs définis.

Suivi pédagogique

Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de la formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

Accompagnement à la validation du Module 5

Pour aider l'élève à progresser dans sa réflexion sur sa communication professionnelle, un accompagnement par un formateur référent est organisé tout au long de l'année.

Cet accompagnement évolue au fil des années. Il sera abordé en début d'année.

Ces différentes étapes doivent permettre à l'élève d'enrichir ses situations en mobilisant également ses connaissances théoriques

Intervention d'auxiliaires de puériculture « expertes »

Nous avons fait le choix de faire intervenir tout au long de l'année des auxiliaires de puériculture sur plusieurs thématiques (la douleur de l'enfant, l'hypno analgésie, l'accueil de l'enfant en pédiatrie, l'hygiène en structure d'accueil...). Le regard professionnel de leur pair est très intéressant pour les élèves.

Projets

Partenariat ISRP/IFAP

A l'instar de l'année précédente, une rencontre entre jeunes diplômés de l'ISRP de Paris et futures diplômées de l'IFAP de Sarcelles s'est déroulée en fin d'année scolaire 2020. Au vu des événements particuliers cette année (Covid 19), cette rencontre s'est effectuée en classe virtuelle.

L'objectif de cette rencontre était de proposer un partage de connaissances et de regards croisés sur le petit enfant entre professionnels qui sont amenés à collaborer fréquemment lors de leur activité.

Les élèves auxiliaires de puériculture ont présenté les différentes facettes de leur métier en crèche, en pédiatrie et en maternité ainsi que leurs valeurs concernant la communication auprès des enfants.

Elles ont ensuite bénéficié d'exposés animés par les psychomotriciennes. Les thèmes de cette année étaient : le portage, les niveaux d'évolution motrice, le massage Ayurvédique, le dépistage des troubles neuro développementaux et des troubles du spectre autistique chez l'enfant et l'enfant porteur de handicap.

Prévention des accidents domestiques chez le tout petit

Ce projet est issu d'une rencontre en juillet 2019 avec l'association *KinouproteG*.

Nous avons souhaité mettre en place une action de prévention concernant les accidents domestiques à destination des enfants de 2 à 3 ans dans les établissements d'accueil du jeune enfant participant à l'encadrement de nos élèves en stage.

3 directeurs d'établissements et 3 auxiliaires de puériculture ont collaboré à la réalisation de ce projet.

Des outils de prévention ont été réalisés par les élèves, encadrées par les auxiliaires de puériculture des crèches concernées. Ils devaient permettre de réaliser des actions de prévention auprès de tous les enfants de 2 à 3 ans dans les 3 établissements.

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis d'aller au bout de ce projet (fermeture des établissements) Le projet sera reprogrammé en 2020-2021.

Réalisation d'une capsule vidéo sur le couchage du bébé

En partenariat avec l'agence KEYZUP, l'équipe pédagogique a réalisé une capsule vidéo sur les recommandations liées au couchage du nouveau-né et du nourrisson pour assurer sa sécurité (prévention de la mort inattendue du nourrisson). Cette capsule sera utilisable en pédagogie et pourra être transférable pour d'autres établissements.

Outil d'aide à la réussite

Le carnet de stage constitue pour l'élève :

- Un repère dans l'évolution de son apprentissage théorique et pratique
- Une aide pour s'auto-évaluer dans l'acquisition de ses compétences métier

DEFINITION DU METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

« L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité est encadrée par les articles R.2324-16 à R.2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle et dans des structures sanitaires et sociales »¹²

PROFIL DE L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE SOUHAITE

Toutes les évolutions sociologiques, culturelles, démographiques, sociétales, etc..., tant en France que dans l'espace européen, ont une influence potentielle sur la personne consommatrice de soins et sur les structures d'organisation elles-mêmes, voire sur l'opérationnalité du système de protection sociale.

Ainsi, face à ces différents enjeux à la fois nationaux mais aussi locaux, nous souhaitons que le futur professionnel AP :

- Réponde aux besoins de santé de l'enfant et de sa famille,
- Concoure au respect des bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité des soins offerts,
- Concoure à la sécurité des soins en intégrant des groupes de travail relatifs aux Évaluations de Pratiques Professionnelles (EPP),
- Maintienne ses compétences en lien avec la réglementation Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) d'août 2009 concernant le développement Professionnel Continu (DPC),
- Travaille en équipe pluri professionnelle en respectant son champ de compétences.

DISPOSITIF DE FORMATION

3 référentiels sont utilisés pour dispenser une formation de qualité :

- Le référentiel de formation qui décrit les savoirs faire et les connaissances associées à acquérir
- Le référentiel de compétences qui organise les savoirs faire à acquérir
- Le référentiel d'activités qui décrit les actes effectués par l'auxiliaire de puériculture

¹² Annexe 1 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au DEAP

Référentiel de formation

Le référentiel comprend 8 modules d'enseignement en Institut et 6 stages (CF tableaux ci-dessous)

Organisation selon le programme de formation	Semaines	Heures
ENSEIGNEMENT THEORIQUE ET PRATIQUE	17	595 H
STAGES	24	840 H
CONGES	3	105 H
TOTAL	52 SEMAINES (10 MOIS)	1 435 H

Modules de formation

MODULES DE FORMATION	Durée
MODULE 1 : ACCOMPAGNEMENT D'UN ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	5 SEMAINES
MODULE 2 : L'ETAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE A TOUT AGE DE LA VIE	2 SEMAINES
MODULE 3 : LES SOINS A L'ENFANT	4 SEMAINES
MODULE 4 : ERGONOMIE	1 SEMAINE
MODULE 5 : RELATION – COMMUNICATION	2 SEMAINES
MODULE 6 : HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS	1 SEMAINE
MODULE 7 : TRANSMISSION DES INFORMATIONS	1 SEMAINE
MODULE 8 : ORGANISATION DU TRAVAIL	1 SEMAINE

Calendrier de formation (page 29)

Référentiel de compétences

Il organise les savoirs faire à acquérir.

Unité 1 : accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif.

Unité 2 : apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.

Unité 3 : réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

Unité 4 : utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation.

Unité 5 : Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

Unité 6 : Hygiène des locaux hospitaliers.

Unité 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités.

Unité 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Référentiel d'activités

Il décrit les actes effectués par l'auxiliaire de puériculture.

- Prendre soin de l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescence ;
- Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement ;
- Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation des soins ;
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques ;
- Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités ;
- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille ;
- Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation ;
- Accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation.

Les stages

Les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines.

Spécialités	Nombre de stages
Service de maternité	1
Établissement ou service accueillant des enfants malades	1
Structure d'accueil d'enfants de moins de six ans	2
Structure accueillant des enfants en situation de handicap ou	1
Stage optionnel en lien avec le projet professionnel de l'élève.	1

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié des pratiques professionnelles.

Ces stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans les structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut de formation en collaboration avec les responsables des structures d'accueil

DISPOSITIF D'EVALUATION

L'élève obtient le Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture s'il valide l'ensemble des 8 unités de compétences.

Les caractéristiques de l'évaluation des modules

Selon l'arrêté du 16 Janvier 2006 modifié, les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés :

Des épreuves écrites

- Questions à Réponse Ouverte et Courte (QROC),
- Questions à réponse rédactionnelle,
- Questions à Choix Multiples (QCM),
- Cas cliniques,
- Productions écrites.

La correction de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation.

Des épreuves orales

Entretien avec un jury sur une situation de communication en stage.

L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation.

Des épreuves en distanciel

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire liée au Coronavirus, nous pourrions être amenées à réaliser des évaluations en distanciel sur notre plateforme « chamilo ».

Evaluation des modules 7 et 8

Pour être au plus près de la réalité du terrain, l'évaluation des modules « transmissions des informations » et « organisation du travail » se fait en groupe de 6 élèves environ.

Les modalités d'évaluation du référentiel sont respectées en y incluant une restitution à l'oral.

Une enquête de satisfaction a montré un réel enthousiasme des élèves pour ce type d'évaluation.

L'expérience sera donc reconduite sur la promotion 2020-2021.

Des épreuves pratiques

Épreuves se déroulant de préférence sur le lieu de stage.

Module 4

Les élèves bénéficient de trois évaluations en situation réelle de travail lors de nos visites en stage. La note finale est la somme de ces trois évaluations. Si la note est inférieure à 10, un rattrapage est initié au sein de l'IFAP.

Ceci permet à chaque élève de pouvoir progresser toute l'année sur les techniques de prévention des risques liées aux manutentions en assurant sa propre sécurité et celle de l'enfant.

Des mises en situation professionnelle (MSP)

L'élève prend soin d'un enfant ou d'un groupe d'enfants dans la réalisation d'un ou plusieurs soins et d'une ou plusieurs activités d'éveil.

Le module 1 et le module 3 font l'objet d'une MSP. L'une des deux MSP se situe en fin de formation (selon les possibilités de places accordées par les terrains de stage).

Les MSP se déroulent dans des structures où l'élève est en stage depuis **au moins 5 jours**.

La durée d'une MSP est comprise entre 30 minutes et 1 heure 30.

Chaque MSP se décompose en deux parties :

- Analyse de la situation d'une personne dans le cadre de la participation à la Démarche De Soins : Présentation du ou des enfants,
- Réalisation d'une ou plusieurs activités d'éveil, ou d'un ou plusieurs soins.

La validation du module 3 comporte l'obligation de disposer de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le Ministère chargé de la Santé.¹³

Les modalités d'évaluation et de validation de chaque module de formation sont définies dans le tableau récapitulatif page 21.

¹³ Circulaire DHOS/P1 no 2007-453 du 31 décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Les caractéristiques de l'évaluation des compétences

À chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du document d'évaluation.

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total des notes obtenues **à chaque unité de compétences**.

L'unité de compétence est validée si l'élève obtient la moyenne au terme des 6 stages.

TAUX DE REUSSITE

Le taux de réussite au diplôme est très satisfaisant. Il oscille entre 92 et 100% depuis 6 ans (*cf. tableau ci-dessous*)

PROMOTIONS	TAUX DE REUSSITE AU JURY DE JUILLET DE L'ANNEE DE FORMATION
2013-2014	100 %
2014-2015	92 %
2015-2016	94 %
2016-2017	98 %
2017-2018	100%
2018-2019	97.3%
2019-2020	100%

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DES MODULES DE FORMATION

Modules	Épreuves	Modalités Complémentaires	Notation	Conditions de validation du module
1	Une épreuve écrite en deux parties : une série de questions (QROC et/ou QCM) un cas clinique ET Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation d'un ou deux soins.	Durée : 2 heures. Epreuve anonyme.	Sur 20 points : questions sur 8 points cas clinique sur 12 points Sur 20 points : participation DDS sur 8 points réalisation du ou des soins sur 12 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
2	Une épreuve écrite : une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure 30 Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation de deux soins.		Sur 30 points : participation DDS sur 10 points réalisation du ou des soins sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. ET Disposer de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins ou dans un établissement d'accueil de la petite enfance	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Une épreuve écrite et orale : formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage argumentation orale du document	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 mn maximum.	Sur 20 points : document écrit sur 12 points argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure. Épreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Une épreuve écrite ou orale: un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques.	Durée : 1 heure. Organisée à l'institut ou en structure de soins	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : un cas concret présentant un contexte de travail.	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'IFAP

Présence en cours¹⁴

« La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. »

Congés et absences des élèves auxiliaires de puériculture¹⁵

Conformément à l'article 28

« Tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical. Pour la durée totale de la formation, une franchise maximale de 5 jours ouvrés peut être accordée aux élèves, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuelles et des stages.

Ils devront toutefois présenter les épreuves de validation des modules de la formation.

Au-delà de cinq jours d'absence, les stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage. Cette disposition s'applique à l'ensemble des élèves, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.»

Interruption de formation en cas de maternité

Conformément à l'article 30

« En cas de maternité, les élèves sont tenues d'interrompre leur scolarité pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale »

Un certificat de grossesse doit impérativement être fourni à l'équipe pédagogique.

Situation en cas d'interruption de formation dûment justifiée

Conformément à l'article 31

« En cas d'interruption de formation pour des raisons justifiées et notamment en cas de maternité, l'élève conserve les notes obtenues aux évaluations des modules ainsi que celles obtenues lors des stages cliniques. La formation est reprise l'année suivante au point où elle avait été interrompue. Au-delà d'un an d'interruption les modalités de reprise sont fixées par le directeur de l'institut, après avis du conseil technique ».

¹⁴ Annexe I du référentiel de formation du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

¹⁵ Arrêté du 16 Janvier 2006, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaires de puériculture

POLITIQUE QUALITE DE LA FORMATION A L'IFAP

L'IFAP de la Fondation LÉONIE CHAPAL s'est engagé depuis 2012 dans un processus qualité, intégrant un management de la Qualité mis en œuvre depuis 2006 par le Pôle Soins.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne portant sur l'enseignement supérieur Européen du 19 juin 1999 concernant :

- Le développement d'une culture de l'évaluation de la qualité des enseignements
- Le management de la qualité par la mise en œuvre d'une procédure Qualité

L'ensemble de cette démarche est coordonnée depuis 2012 par l'HCERES (Haut Comité de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Pour l'IFAP, cette démarche est pilotée par le COPIL Qualité (Comité de pilotage) et coordonnée par le Responsable Qualité. Elle vise à placer l'apprenant au centre du dispositif de formation en le pensant comme acteur incontournable de cette démarche.

Cette volonté se trouve confirmée dans la politique Qualité Fondation.

La certification

Le pôle Formation de la Fondation LÉONIE CHAPTAL intègre depuis mai 2017, un processus de certification.

En amont de celui-ci, une auto-évaluation a été réalisée avec les différents acteurs institutionnels ainsi qu'avec les apprenants.

En novembre 2017, cette démarche a été consolidée par la certification *VÉRISELECT* Formation Professionnelle, délivrée par le Bureau *VÉRITAS*.

L'ensemble des critères qualité investigués sont conformes au référentiel de certification.

Conclusion de l'auditeur

« Cet audit n'a mis en évidence aucune non-conformité. L'institut bénéficie d'une véritable Culture Qualité, portée par le Comité de Direction depuis 2006 et renforcée par la présence d'un Responsable Qualité depuis 2012. Le système de management de la Qualité en place est adapté à la taille et à l'activité de formation de la Fondation Léonie CHAPTAL. De plus, il est particulièrement mature car il implique toutes les parties prenantes, y compris les apprenants eux-mêmes (cf. expérimentation 2018 sur « l'apprenant traceur »). MAINTIEN DE LA CERTIFICATION RECOMMANDE. »

Le jeudi 25 octobre 2018

« Cet audit de suivi n'a mis en évidence aucune non-conformité. L'institut développe et maintient une véritable Culture Qualité, portée par le Comité de Direction. L'ouverture d'un 3ème pôle "recherche innovation et qualité" s'inscrit dans cette continuité où le patient trouve aussi sa place dans la construction des parcours de formation. Le système de management de la Qualité en place est mature, adapté à la taille et à l'activité de formation de la Fondation Léonie CHAPTAL. MAINTIEN DE LA CERTIFICATION RECOMMANDE. »

Le mardi 30 octobre 2020

Depuis le décret relatif à la formation professionnelle de 2018, les organismes de formations sont invités à initier une démarche de certification au plus tard le 1^{er} janvier 2022 à partir du référentiel *Qualiopi*.

Ainsi, le Pôle Formation de la Fondation passera du référentiel *VériSelect* au référentiel *Qualiopi*. Une auto-évaluation a été réalisée en ce sens de février à mars 2020 afin de préparer la visite initiale de certification qui se déroulera le 10 novembre 2020. A ce titre, les apprenants ainsi que les intervenants pourront être interviewés par l'auditeur du Bureau *VÉRITAS*.

Les contrôles qualité des financeurs

Dans le cadre du décret de juin 2015 relatif aux critères qualité en formation, les processus formations et administratifs de la Fondation ont été évalués par l'OPCA UNIFAF (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en juillet 2018. Aucun écart n'a été constaté au regard du référentiel des 21 indicateurs du *Datadock*.

Des points forts ont été mis en exergue

« Une organisation qui a fait du thème de la qualité un outil central depuis plusieurs années. Cet engagement dans une démarche d'amélioration continue n'a été possible que grâce à la forte implication des différents acteurs (direction, responsable qualité, responsables de Pôle, formateurs, etc.). »

« Fort ancrage territorial permettant de remplir pleinement ses missions malgré un environnement économique contraint et une population confrontée à diverses problématiques socioéconomiques divers (illettrisme, paupérisation, etc.). »

« Acteur clé de la politique territoriale de Formation tout au long de la vie et de l'insertion socioprofessionnelle des habitants de son territoire et de l'ensemble du département. »

« Prospective des potentiels changements dans les métiers induits par la révolution numérique à moyen et long terme. Veille constante sur les impacts des évolutions légales, réglementaires et conventionnelles sur ses activités. »

Ces verbatim sont le reflet du travail de chaque acteur institutionnel et d'une volonté de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, inscrite dans une histoire, celle de Mademoiselle Chaptal et de ses valeurs humanistes.

L'évaluation des prestations pédagogiques à l'IFAP et en stage

Les élèves sont régulièrement sollicités pour évaluer les prestations pédagogiques et leur accompagnement en stage.

L'analyse des résultats de ces différentes enquêtes, permettent l'amélioration de la qualité des ingénieries pédagogiques et de répondre aux attentes des apprenants.

Nous nous engageons à restituer les résultats de différentes enquêtes aux élèves dans un délai adapté. Un portail qualité est mis à leur disposition afin d'accéder en temps réel aux documents qualité (gestion électronique de documents, enquêtes, événements indésirables, registre d'accessibilité, organigramme, etc.).

Des indicateurs permettent l'évaluation de la qualité / Promotion AP 2019-2020 :

Résultats de l'enquête réalisée en fin d'année

Déroulement de la formation (alternance cours théoriques et stage)

Très satisfaisant-Satisfaisant : 100%

Verbatim :

« L'alternance de la théorie et du stage permet de mettre en application les acquis vus en cours »

« Le planning est très bien organisé avec 3 ou 4 semaines de théorie entre chaque stage, ce qui permet d'acquérir de nouvelles compétences (pratique et théoriques et d'en discuter en cours »

Contenu de la formation

Très satisfaisant : 80%

Satisfaisant : 20%

Verbatim :

« Le contenu de la formation est très riche. »

« Formation interactive et intéressante. »

« Très bon suivi pédagogique et contenu complet pour tous les modules. »

Méthodes pédagogiques (adaptées, variées...)

Très satisfaisant : 50%

Satisfaisant : 45%

Peu satisfaisant : 5%

Verbatim :

« Différentes méthodes pédagogiques utilisées toutes aussi bien les unes que les autres. »

« J'ai apprécié les jeux de rôles, les discussions en petits groupes pour permettre de libérer la parole avant d'exposer les idées devant la classe mais aussi le fait de partir de nos connaissances avant de commencer le cours. »

Equipe pédagogique (Disponibilité, écoute, accompagnement)

Très satisfaisant : 65 %

Satisfaisant : 32.5 %

Peu satisfaisant : 2.5 %

Verbatim :

« Merci pour votre bienveillance sans limite et votre écoute qui m'ont permis de prendre confiance en moi aussi bien professionnellement que personnellement. »

« Fabienne et Françoise ont été à l'écoute tout au long de la formation (même pendant le confinement) malgré la surcharge de travail qu'elle avaient. »

Intervenants (Disponibilité, écoute...)

Très satisfaisant 57.5 %

Satisfaisant 40 %

Peu satisfaisant 2.5 %

Verbatim :

« Intervenants très à l'écoute et interventions structurées et enrichissantes. »

« Ce que j'ai trouvé agréable ce sont nos échanges, chaque intervenant racontait ce qu'il avait vécu durant sa carrière. La manière dont il appréhendait la situation et c'était vraiment enrichissant. »

« Intervenants variés. »

Encadrement en stage

Très satisfaisant 27.5 %

Satisfaisant 67.5 %

Peu satisfaisant -insatisfait 5 %

Verbatim :

« Le statut d'étudiants est difficile à vivre. Cependant de superbes professionnelles existent toujours et rendent nos stages et nos apprentissages agréables »

« Bon encadrement dans l'ensemble, quelques lieux de stage avec des encadrants pas très bons formateurs et ayant une mauvaise communication avec les stagiaires »

Satisfaction globale vis-à-vis de la formation (note/10)

Notes	10	9	8	7	6
Satisfaction	12.5 %	45 %	22.5%	12.5%	7.5%

À LIRE ATTENTIVEMENT

Règlementation européenne RGPD – Règlement général sur la protection des données

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné ou contactez par mail notre DPO (dpo@fondation-chaptal.fr).

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'Etat (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si la Fondation en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

CONCLUSION

Le projet pédagogique formalise nos principes pédagogiques afin de rendre l'élève « acteur » de son apprentissage en s'impliquant et en explorant pour apprendre.

C'est un outil de réflexion en constante évolution dans le respect des exigences réglementaires et des directives des tutelles.

Il tient compte :

- Des évolutions du contexte socio-économique et du travail
- Du développement des formations multimodales

" Synergie et travail collaboratif des équipes et une capacité à remettre en question ses pratiques."

" Individualisation des parcours et accompagnement renforcé pour les stagiaires rencontrant des difficultés d'apprentissage.»

" Prise en compte de l'impact de la révolution numérique et de sa plus-value dans les modalités de formation et les théories de l'apprentissage des nouvelles générations."

" Une approche pluridisciplinaire et une démarche s'appuyant sur la co-construction des projets (implication des différents acteurs et recherche des solutions avec, pour et par les acteurs concernés). "

« Prospective des potentiels changements dans les métiers induits par la révolution numérique à moyen et long terme. Veille constante sur les impacts des évolutions légales, réglementaires et conventionnelles sur ses activités. »

Verbatim des auditeurs UNIFAF, le mardi 11 juillet 2018

« La façon d'apprendre devient aussi importante que ce que l'on apprend car elle influence de façon décisive, la qualité des connaissances acquises et la pensée elle-même »¹⁶

¹⁶ Britt Mari Barth

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENTIELS

Ministère des affaires sociales, juin 2018, Formations des professions de santé, Profession infirmière, Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession.

MONOGRAPHIES

MERIEUX P., Le choix d'éduquer, éditions ESF Paris, 198 p, année 1991

ROGERS. C, Carls ROGERS, Liberté pour apprendre, Dunod, Paris, 1976

LEBOTERF Guy, L'ingénierie des compétences, Paris : Edition des Organisations, 1998, 415p.

HENDERSON. V, La nature des soins infirmiers, Editeur : Inter éditions (+ de détails), décembre 1997 (+ de détails), EAN13 : 9782729605032 , (+ de détails)Genre : Soins infirmiers (+ de détails)

Les Soins infirmiers : théories et concepts, POLETTI Rosette, Le Centurion, 1978 ([ISBN 2227130148](#))

REVUES- DICTIONNAIRES

L'alternance, n° 113, revue Éducation permanente, 1993

L'alternance pour des apprentissages situés, revue Éducation permanente, n° 172, mars 2007

Soins, formation pédagogique encadrement, n°23

POTTIER M., Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers, éd. Lamarre, 2005

VOS INTERLOCUTEURS

Directrice de La Fondation
Directrice de l'IFAP

Michèle FOINANT
Fabienne LE ROUX

CADRE PÉDAGOGIQUE

Françoise MANDART

QUALITÉ- GESTION DES RISQUES

Franck CLUZEL

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Sophie SIMONNET : Secrétaire Générale de Direction

Christine BITRAN : Secrétaire, attachée à la Formation Continue

Samantha AZEVEDO : Secrétaire, attachée à l'IFSI

Laure LUZAYADIO : Secrétaire

Béatrice RODRIGUEZ : Secrétaire, responsable de la gestion des dossiers de financements des formations

COMPTABILITÉ

Brigitte DELTOUR : Responsable Gestionnaire

Denise JEUNE : Comptable

Annie DELTOUR : Assistante administrative

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Corinne JULIEN

INFORMATIQUE / DPO / LOGISTIQUE

Georges AFILALES

ACCUEIL

Sophie DARSTEIN

FLC FONDATION LEONIE CHAPTAL Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture Directrice : Fabienne LE ROUX		CALENDRIER IFAP 2020-2021																				
		cursus initial																				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
		31-aout	01-sept	02-sept	03-sept	04-sept	07-sept	08-sept	09-sept	10-sept	11-sept	14-sept	15-sept	16-sept	17-sept	18-sept						
AP		M1	M1	M2	M1	M1	M4/M2	M4/M2	M1	M1	M1	M1	M1	M1/M2	M2/M6	M5						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
		21-sept	22-sept	23-sept	24-sept	25-sept	28-sept	29-sept	30-sept	01-oct	02-oct	05-oct	06-oct	07-oct	08-oct	09-oct	12-oct	13-oct	14-oct	15-oct	16-oct	
		M1/M2	M1	M1	M3	M8	M2	M1	M2	M7	M3	STAGE										
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		19-oct	20-oct	21-oct	22-oct	23-oct	26-oct	27-oct	28-oct	29-oct	30-oct	02-nov	03-nov	04-nov	05-nov	06-nov	09-nov	10-nov	11-nov	12-nov	13-nov	
												M5	M4/468	468/468	M5	M2/M7	M1	M3	féric	M2	M5	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		16-nov	17-nov	18-nov	19-nov	20-nov	23-nov	24-nov	25-nov	26-nov	27-nov	30-nov	01-déc	02-déc	03-déc	04-déc	07-déc	08-déc	09-déc	10-déc	11-déc	
		M8	M6	M5/M2	M3	M3	STAGE															
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		14-déc	15-déc	16-déc	17-déc	18-déc	21-déc	22-déc	23-déc	24-déc	25-déc	28-déc	29-déc	30-déc	31-déc	01-janv	04-janv	05-janv	06-janv	07-janv	08-janv	
							M5	M1	M3	M2/M5	M6/M7					M1	M1	M3	M3		M2/M6	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		11-janv	12-janv	13-janv	14-janv	15-janv	18-janv	19-janv	20-janv	21-janv	22-janv	25-janv	26-janv	27-janv	28-janv	29-janv	01-fev	02-fev	03-fev	04-fev	05-fev	
		M3	M1	M5	M2/M1	M3	STAGE															
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		08-fev	09-fev	10-fev	11-fev	12-fev	15-fev	16-fev	17-fev	18-fev	19-fev	22-fev	23-fev	24-fev	25-fev	26-fev	01-mars	02-mars	03-mars	04-mars	05-mars	
							M4	M4	M1	M8	M6						M1	M1	M1	M1/M6	M3	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		08-mars	09-mars	10-mars	11-mars	12-mars	15-mars	16-mars	17-mars	18-mars	19-mars	22-mars	23-mars	24-mars	25-mars	26-mars	29-mars	30-mars	31-mars	01-avr	02-avr	
		M1	M5	M3	M7	M5	STAGE															
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		05-avr	06-avr	07-avr	08-avr	09-avr	12-avr	13-avr	14-avr	15-avr	16-avr	19-avr	20-avr	21-avr	22-avr	23-avr	26-avr	27-avr	28-avr	29-avr	30-avr	
		féric					M6/M7	M8	M7	M3	M3	M3	M5	M3	M3	M7/M8						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		03-mai	04-mai	05-mai	06-mai	07-mai	10-mai	11-mai	12-mai	13-mai	14-mai	17-mai	18-mai	19-mai	20-mai	21-mai	24-mai	25-mai	26-mai	27-mai	28-mai	
		STAGE								féric							féric					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		31-mai	01-juin	02-juin	03-juin	04-juin	07-juin	08-juin	09-juin	10-juin	11-juin	14-juin	15-juin	16-juin	17-juin	18-juin	21-juin	22-juin	23-juin	24-juin	25-juin	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AP		28-juin	29-juin	30-juin	01-juil	02-juil																
		M1	M1	M3	M3	M3																

ATTENTION : SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS ET D'APPLICATION D'UN NOUVEAU REFERENTIEL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE